

Face à la réforme du Contrôle Technique, la FNA rassure : **« Parce que les pros se mobilisent aussi, le 20 mai sera une réforme utile ».**

La réforme du contrôle technique, c'est pour le 20 mai 2018. La Fédération Nationale de l'Automobile (FNA), organisation représentative notamment des centres de Contrôle Technique, tient à rassurer par la voix de Bertrand BILLAUD, président de la branche Contrôle Technique, sur cette réforme dont l'impact sera plus positif que ne le laissent croire trop de propos alarmistes. Et cela grâce aux professionnels de la filière qui sauront accompagner les automobilistes face aux mesures de contrôle.

La réforme du contrôle technique entrera en vigueur le 20 mai prochain. **Tous les acteurs du contrôle technique ont été impliqués dans sa conception.** Ils ont trouvé auprès du ministère une oreille attentive, favorisant une meilleure prise en compte de la dimension préventive du contrôle technique dans la logique de la nouvelle réglementation, tout en gardant les objectifs de "sécurité" et de "protection de l'environnement" dictés par la directive européenne.

À compter de cette date, tous les véhicules contrôlés seront soumis à cette nouvelle réglementation, selon leur degré d'ancienneté et de mise en circulation. L'apparition des défaillances dites critiques, principale crainte liée à cette réforme, car plaçant potentiellement l'automobiliste en interdiction de circuler suite au contrôle, doit être expliquée, sa « brutalité » relativisée. La qualification de ce type de défaillance puis la réparation voire l'immobilisation consécutives du véhicule constituent en effet une protection pour les clients et les usagers. Cette évolution met fin à une situation ubuesque qui permettait à un véhicule en contrevisite de rouler deux mois, avec des défauts assurément dangereux (comme l'absence de liquide de frein par exemple). Désormais, il conviendra de mettre en règle le véhicule rapidement, sur quelques rares défauts des plus dangereux, afin de garantir la sécurité des clients et des autres usagers de la route. On estime que les défauts critiques concerneront entre 3 et 5% des véhicules.

Le président de la branche Contrôle Technique de la FNA, Bernard BILLAUD, se veut positif : « Cette réforme conforte le contrôle technique comme acteur majeur de la sécurité routière. Depuis sa mise en œuvre, il a assurément renforcé le niveau d'entretien des véhicules en circulation ». Ce que prouve le vieillissement du parc automobile contrôlé, notamment des VP dont l'âge moyen en 2017 a atteint 11,89 ans lorsqu'il était de 10,57 ans en 2007*. Plus d'une année, gagnée en dix ans !

Il explique concrètement : « Si tous les centres de contrôle technique sont désormais formés pour appliquer la nouvelle nomenclature, les réparateurs automobiles de proximité qui entretiennent le parc et conseillent leurs clients afin d'optimiser leur budget automobile, vont également accompagner leurs clients face à ce nouveau cadre ». **Et de conclure : « Un véhicule bien entretenu n'a pas de raisons de ne pas passer avec succès son contrôle technique ».**

* Source UTAC-OTC

Contacts presse : Marina ROMAN, chargée de communication et marketing,
01 40 11 99 05 ou marina.roman@fna.fr